

Bulletin d'inscription

Crédit photo : istock photo.com

Formations 2nd semestre 2011

à retourner par courrier au CROS de Lorraine accompagné du chèque de caution
Maison Régionale des Sports de Lorraine – 13, rue Jean Moulin – BP 70001 – 54510 TOMBLAINE

Liste des formations

Reportez le numéro de la formation
qui vous intéresse
dans le tableau à droite.

Communication

- 1-1 Utiliser les réseaux sociaux pour promouvoir mon association**
les mercredi 26, jeudi 27
et vendredi 28 octobre
- 1-2 Anglais : «Booster General English»**
les mardis 13, 20 et 27 septembre
- 1-3 Communiquer avec la presse**
les mardi 11, mercredi 12 et jeudi 13 octobre

Vie Associative

- 2-1 Gérer la relation salariés / dirigeants bénévoles**
les vendredis 7 octobre et 4 novembre
- 2-2 Préparer, gérer et manager un projet**
les lundi 28, mardi 29
et mercredi 30 novembre
- 2-3 Organiser une manifestation sportive**
les mardi 15, mercredi 16
et jeudi 17 novembre
- 2-4 Mes responsabilités en tant que dirigeant d'association sportive**
3 soirées : le jeudi 20 octobre, les 2 autres
dates seront à définir lors de cette 1^{ère} soirée
- 2-5 Accompagner les clubs sportifs à la création et à la gestion de groupements d'employeurs**
les mardi 15 et mercredi 16 novembre

Comptabilité/Informatique

- 3-1 Comptabilité**
 - a) 3 jours, les jeudi 24, vendredi 25
et samedi 1^{er} décembre
 - b) Ciel : le mardi 6 décembre
 - c) EBP : le mardi 13 décembre
 - d) le mardi 8 novembre
- 3-2 En informatique tout est possible !**
dates selon les sessions
de l'organisme de formation

Sécurité

- 4-1 Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE 1)**
du lundi 12 au vendredi 16 décembre
- 4-2 Permis E (B) : Tracter des remorques de plus de 750 kg**
dates : nous consulter

Santé

- 5-1 Activité physique et santé**
les jeudi 13, vendredi 14
et samedi 15 octobre

→ Les coordonnées de l'association

Le nom de l'association

Votre n° lcom à Uniformation / _/ _/ _/ _/ _/ _/ _/ _/ _/ _/

ou adhérent Agefos PME / _/ _/ _/ _/ _/ _/ _/ _/ _/

L'interlocuteur de votre association

Nom et Prénom

Courriel

Tél. Fax

→ Le(s) stagiaire(s) par ordre de priorité

Nom, Prénom et âge	Statut		Fonction / Catégorie socio-professionnelle	numéros des formations	Repas*
	salarié	bénévole			

* Repas pris en charge par le CROSL

Documents à joindre à ce bulletin d'inscription :

- chèque de caution de 50 € libellé à l'ordre du CROSL (ce chèque vous sera rendu à l'issue de votre participation effective au stage).
- chèque pour paiement de la formation pour les non cotisants auprès d'Uniformation ou Agefos PME au titre du plan et de la professionnalisation, libellé au nom de l'organisme de formation.

Date / _/ _/ _/ _/

Nom, qualité

Cachet et signature de l'employeur

Modalités de prise en charge

→ Le public concerné par les formations

Les actions sont accessibles en priorité aux salariés, puis aux dirigeants bénévoles de toutes les associations sportives lorraines dans la limite des places disponibles.

→ Prise en charge des salariés

Les formations sont gratuites pour les associations qui versent la totalité de leurs contributions conventionnelles à Uniformation ou Agefos PME*, soit 1,67 % de la masse salariale brute (1,62 % au titre de la Formation Professionnelle Continue + 0,05 % au titre de l'aide au paritarisme).

Les coûts pédagogiques sont réglés directement à l'organisme de formation par Uniformation et Agefos PME.

→ Prise en charge des bénévoles d'associations sportives

Les formations sont gratuites.

Les coûts pédagogiques sont pris en charge par le CROSL et réglés directement à l'organisme de formation.

→ Autre public

Le règlement des frais de formation

Un chèque individuel au nom de l'organisme de formation sera à envoyer au CROSL à l'inscription. La recherche de financements du coût pédagogique est à votre charge.

→ Prise en charge des frais de repas et de transport pour tous les participants d'associations sportives

Les repas proposés pour les formations en journée sont pris en groupe et réglés directement par le CROSL, sauf pour les formations « Informatique » et « Permis E » pour lesquelles les repas sont remboursés sur présentation de facture à hauteur de 12€ par personne maximum.

Pour les frais de transport, un formulaire vous sera remis par le CROSL durant la formation.

Le remboursement se fera à l'association sportive uniquement sur présentation d'un RIB (transport entre le siège de l'association et le lieu de formation).

**Uniformation et AGEFOS PME sont des organismes paritaires collecteurs agréés désignés par la branche professionnelle du sport pour gérer la contribution relative à la formation professionnelle. A ce titre, ils développent et financent la formation des salariés et des dirigeants bénévoles de la branche.*

→ Thèmes de formations que vous souhaiteriez voir proposés dans la prochaine offre

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos suggestions même si vous ne vous inscrivez pas à ces sessions.

-
-
-

Pour toute information contacter :

Irène Giroux au CROS de Lorraine

Tél. : 03 83 18 87 04 • par courriel : irene.giroux@lorraine-sport.com

ou **Didier Bontems** à Uniformation Lorraine

Tél. : 0820 205 206 • par courriel : lorraine@uniformation.fr

ou **Gérald Vincent** à Agefos PME

Tél. : 03 87 32 30 48

Par courriel : gvincent@agefos-pme.com

Pensez également à consulter le site internet du CROSL et à vous inscrire à la newsletter afin de recevoir périodiquement toutes les informations sur le sport lorrain. <http://lorraine.franceolympique.com>